

SALE TEMPS POUR LE VELO

On sait que la pratique du vélo est extrêmement liée à la météo, une grosse pluie ou un grand vent peuvent nous dissuader de prendre le vélo.

Mais les mauvaises conditions de circulation ne sont pas seulement fonction des nuages : on aurait pu imaginer que la COP 21 et ses constats alarmants aurait pu inciter le monde politique à se préoccuper un peu plus du problème des déplacements et favoriser le mode de déplacement en ville le plus efficace et le moins émetteur de CO² mais c'est le contraire qui se passe dans beaucoup d'endroits : le Conseil Départemental qui veut revoir son réseau structurant (dans lequel la liaison de Bethoncourt n'existera peut être plus), la mairie de Montbéliard qui tarde à améliorer son entrée de ville depuis l'Eurovélo 6, la ville de Seloncourt qui met en place une zone 30 sans appliquer la loi sur les Double Sens Cyclables, PMA qui réduit drastiquement ses investissements pour les aménagements cyclables, etc.

La seule petite éclaircie est le décret d'application de l'indemnité kilométrique qui est enfin publié et qui permet aux entreprises de donner 25 cts par km à leur personnel qui vient au travail en vélo.

Le président, Romain MEYER

Avril 2016

Montbéliard-Bethoncourt : on nous mène plus en bateau qu'en vélo !

Le nombre de cyclistes est en constante progression, que ce soit dans le domaine du loisir ou dans celui du déplacement urbain. C'est un constat dans le Pays de Montbéliard, qui compte actuellement 98 km d'itinéraires cyclables dont 77 km en site propre et dont l'objectif est d'atteindre 120 km d'ici 2020 (info site PMA). Mais, les cyclistes ont actuellement quelques craintes de voir cette ambition se réduire à peau de chagrin. Le coup de petit marteau vert de la COP 21 n'a pas dû être frappé assez fort, pour qu'il retentisse jusque dans le Doubs.



Un exemple ? Le projet de liaison cyclable entre Montbéliard et Bethoncourt le long de la D438 prévu en 2009, 2011, puis 2015, voire 2017 en corrélation avec le projet du département de la Haute-Saône en direction d'Héricourt.

Initialement porté par le Conseil du Département du Doubs, le projet est remis en question dans l'attente de « réflexions en cours » (courrier du 15/12/2015). Aujourd'hui, les cyclistes n'ont pas d'autre choix que d'emprunter des axes routiers à grande circulation dans des conditions dangereuses, ce qui n'incite pas au développement de la pratique du vélo.

Le 2 avril 2016, VéloCITE a donc manifesté pour obtenir enfin une liaison cyclable.

Contacts :

Courrier : VéloCITE Pays de Montbéliard, espace associatif, 1 rue du Château, 25200 MONTBELIARD

Courriel : montbeliard@fubicy.org

Site Internet : www.montbeliard.fubicy.org

ou directement à l'atelier vélo, au 49 rue de Belfort à Montbéliard.

Balade nocturne au marché de Noël

11 décembre 2015, 18H, une vingtaine de cyclistes se rassemble devant l'atelier vélo de l'association.

Une fois les lumières, gilets jaunes et avertisseurs sonores en tous genres installés, la joyeuse petite troupe se dirige vers le marché de Noël.

3 petits tours en ville, quelques échanges amicaux avec les passants – nos balades à vélos déclenchent généralement le sourire des badauds – et nous voici devant le stand de vin chaud.

Ben oui ! Nos vélos fonctionnent aussi très bien en hiver !



Marquage antivol

Nous avons réalisé une nouvelle opération les 12 et 13 mars dernier à Valentigney, à l'occasion de la bourse aux vélos du CRV. Une trentaine de bicyclettes ont été gravées.

Nous vous rappelons qu'il est possible de faire marquer votre vélo chaque 3^{ème} samedi du mois à l'atelier vélo. Prochaine ouverture du samedi : le 21/05 de 9H à 12H.

Nouvelles mesures de sécurité routière :

Certaines mesures prises en juillet 2015 concernent directement les cyclistes et les piétons :

- recommandation d'interdire le stationnement à moins de 5 m avant un passage piétons
- augmentation du tarif des amendes pour stationnement sur piste cyclable ou trottoir

Pour les cyclistes, il est désormais interdit de porter des oreillettes et des casques audio à vélo.

Et depuis début 2016, les vitres avant des automobiles ne doivent plus être sur-teintées .

C'est important pour les cyclistes car cela leur permet vérifier que l'automobiliste les a bien vus.

AG VéloCITE

L'assemblée générale de notre association s'est déroulée le 15 février 2016.

Elle nous a permis de présenter le bilan de l'année 2015 et les actions envisagées pour 2016.

1) actions 2015 dans le cadre de la convention PMA:

- opérations marquage vélo : 3 opérations pour une centaine de vélos gravés
- balades commentées : 2 balades en 2016, les 26 avril et 19 septembre
- semaine de la mobilité : organisation d'un contrôle vélo à l'atelier, rue de Belfort
- suivi technique de projets : aménagement de l'entrée de Mathay, projet au centre de Voujeaucourt et raccordement de l'eurovélo 6 avec le centre-ville de Montbéliard
- fête du vélo : organisée au port de Montbéliard d'où partaient différents circuits fléchés à parcourir librement

2) actions 2015 hors du cadre de la convention :

- travail de fond avec les communes notamment avec Montbéliard, Valentigney et Audincourt
- journée véhicules électriques à Bart
- échange avec Ludwigsburg en août 2015 : 17 participants ont fait 500 km pour rejoindre Ludwigsburg
- à vélo aux marchés du soir : véloCITE a participé à un marché du soir sur deux en 2015, nous avons ainsi accompagné environ 120 personnes sur l'année
- atelier vélo : toujours au 49 rue de Belfort, il a accueilli environ 70 personnes pour plus de 100 interventions sur vélos
- Alternatiba : VéloCITE a participé à l'accueil d'un groupe de cyclistes du collectif Alternatiba luttant contre le réchauffement climatique
- opération sécurité routière le 23 septembre

3) renouvellement du bureau :

Le bureau 2015 a été reconduit pour 2016 : Romain MEYER, (président), Odile JOANNES (trésorière), Thierry PONCIN (secrétaire).

4) actions 2016 :

Nous proposons de renouveler l'ensemble des actions de 2015 en ajoutant cette année un challenge inter-entreprise lors de la semaine de la mobilité.

Il a également été proposé de créer un prix guidon d'or / clou rouillé en adaptant aux communes de PMA ce qui est déjà fait au plan national par la FUB.

LES FRANÇAIS ENCOURAGÉS À ALLER TRAVAILLER À VÉLO



L'IKV : indemnité kilométrique vélo

En ville, se rendre au travail à vélo coûterait 6 fois moins cher à la société que prendre sa voiture, révèle une étude menée au Danemark et publiée dans la revue *Ecological Economics* :

« Le coût pour la collectivité d'un kilomètre roulé en voiture ou à vélo tient compte de nombreux facteurs: coût du véhicule (réparation, entretien, essence, carburant, etc.), accidents, temps de transport, pollution et coût sanitaire, bénéfices du vélo pour la santé, détérioration des chaussées, et même émissions de gaz à effet de serre.

Il est estimé à 8,1 centimes d'euro par km

C'est ainsi que selon l'analyse pour l'année 2008, tout kilomètre roulé à vélo coûterait 8,1 centimes d'euro à la collectivité, contre 50,3 centimes en voiture. Pour la santé, tout kilomètre à vélo fait baisser le coût social de 39,1 centimes d'euro; pour l'allongement de l'espérance de vie, le coût diminue de 34,8 centimes. Il est par ailleurs moins coûteux d'entretenir et de faire fonctionner un vélo (4,4 centimes/km) qu'une voiture (13,7 centimes/km). Et si le vélo n'occasionne aucune pollution, l'impact d'une voiture est estimé à 5,7 centimes d'euros par km, aussi bien en termes de pollution de l'air, d'émission de gaz à effet de serre que de nuisances liées au bruit. »

Pour aller dans ce sens, deux « timides » mesures viennent d'être prises :

1) Réduction d'impôt pour l'employeur :

À partir du 1^{er} janvier 2016, une entreprise qui met, de façon facultative, à disposition de ses salariés des vélos, pour leurs déplacements domicile-lieu de travail, peut réduire du montant de son impôt sur les sociétés les frais générés par cette mise à disposition gratuite, dans la limite de 25 % des frais engagés pour l'achat ou l'entretien de la flotte de vélos, y compris s'ils sont électriques.

2) Indemnité kilométrique pour les salariés

L'indemnité kilométrique vélo, dont le décret est paru le 12 février 2016, destinée pour les salariés qui pédalent entre leur domicile et leur lieu de travail, que ce soit à vélo ou à vélo à assistance électrique, est fixée à 0,25 € par kilomètre parcouru. Malheureusement, il existe un plafonnement des cotisations sociales (pour l'employeur) et d'imposition sur le revenu (pour le salarié) à 200 euros. Ce qui correspond à 800 km par an, soit une distance domicile-travail d'à peine 2 km (sur une moyenne de 200 allers-retours dans l'année). Cette indemnité, applicable pour le moment uniquement aux salariés du secteur privé, peut être prise en charge de façon facultative par l'employeur. Mais quid des fonctionnaires ?

Lors d'une conférence tenue en décembre 2015, pour présenter les engagements de la collectivité pour la COP 21, nous avons soumis à Madame Bottarlini, vice-présidente de PMA déléguée « environnement et énergie » que l'indemnité kilométrique pour le vélo soit proposée au personnel PMA. Mme Bottarlini en a pris favorablement note, espérons qu'elle soit entendue par ses pairs...

Notre association va, par courrier, informer et rappeler aux mairies, services publics et diverses grandes entreprises locales, l'existence de ces nouvelles mesures.

Odile

Les prochains rendez-vous :

Dimanche 24 avril : balade avec le service animation du patrimoine. Sujet : les pistes cyclables sur les anciennes voies ferrées. RV à 10H00 à la gare d'Audincourt avec son pique-nique.

Vendredi 29 avril : marché du développement durable à Audincourt. VéloCITE tiendra un stand.

Vendredi 29 avril : marché du soir à Grand-Charmont. RV à 18H au port de Montbéliard.

Samedi 30 avril : manifestation pour les double-sens cyclable en zone 30 à Seloncourt. Rassemblement à la gare d'Audincourt à 9H30.

Samedi 30 avril : la nature au printemps. Balade d'environ 15 km sur les pistes cyclables du Pays de Montbéliard. Départ du port de Montbéliard (office du tourisme) à 14H30 pour environ 2H30.

Inscription obligatoire au 03/81/94/45/60.

Samedi 4 et dimanche 5 juin : FETE du vélo. Animations au port de Montbéliard le samedi et grande balade à vélo le dimanche.



ça grince !

Seloncourt : poisson d'avril !

La ville de Seloncourt nous a préparé cette année un très bon poisson d'avril. Elle s'y est d'ailleurs pris très en avance car c'est dès le début de l'année qu'elle a mis en place une nouvelle zone 30 couvrant les rues du Centre, du Presbytère et du Château d'eau.

Les rues de cette zone sont à sens unique, on trouve donc à certaines extrémités un panneau de sens interdit et c'est là que la ville a trouvé cette bonne blague : elle a ajouté un panonceau « y compris vélo » !



Mais nous ne nous sommes pas fait piéger car nous savons bien que le panneau de sens interdit concerne tous les véhicules dont font partie les vélos, il est donc inutile de mettre ce panonceau. Nous savons également que la loi oblige les aménageurs à placer les rues en sens unique dans une zone 30 en double sens cyclables pour les cyclistes. La période des blagues étant passée, nous sommes persuadés que la ville va remplacer rapidement les panonceaux par ceux réglementaires « sauf vélo ». Dans le cas contraire, nous nous verrions obligés de contester l'arrêté municipal qui fixe cette interdiction.



ça roule !

Conseil général du Doubs :

A Voujaucourt, sur l'Eurovélo 6, les gravillons de l'épingle à cheveux ont été remplacés par de l'enrobé. La zone reste un peu difficile à négocier avec une remorque mais elle est nettement moins dangereuse.



Montbéliard : VéloCITE avait demandé la

réfection du revêtement de la passerelle de l'Allan. C'est chose faite depuis le mois d'octobre.

Un enrobé lisse a remplacé les vieux pavés disjoints. Merci pour les cyclistes.

prochaines réunions de l'association :

lundi 2 mai, 6 juin, 4 juillet et 5 septembre 2016 à 18H, salle Bauhin, espace associatif de Montbéliard (1 rue du château).

atelier vélo : 49 rue de Belfort à Montbéliard. Tous les mercredis de 15H à 19H et 3^{ème} samedi du mois de 9H à 12H.

marchés du soir PMA à vélo : premier marché du soir 2016 le **29 avril** à Grand-Charmont puis les 6 mai, 20 mai, 3 juin, 17 juin, 1^{er}, 15 et 29 juillet. A chaque fois, RV à 18H au port de Montbéliard. Détails sur le site de l'association.

Adhésion 2015 à renvoyer à : véloCITE, 1 rue du château, 25200 Montbéliard

Je souhaite adhérer à l'association véloCITE Pays de Montbéliard.

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse postale : _____

Adresse Internet : _____

Cotisation 2015:

- individuelle : 10 euros

- familiale : 20 euros Merci de préciser le nb de personnes concernées : _____